



AVIS À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Projet :	Programme de résilience du système Alimentaire en Afrique de l'Ouest
Source de financement :	Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale)
N° Accord :	IDA-D923
Méthode de sélection :	Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)
Référence de la sélection :	ARAA/FRSP/2026/AMI/02
Objet :	Sélection d'un cabinet/firme local (e) de conseil pour la conception, le développement et le déploiement d'une plateforme digitale de gestion des stocks de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)
Date de publication	12 juin 2026
Date de limite :	30 juin 2026

- 1- La Commission de la CEDEAO a reçu un don de l'Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale) pour le financement des coûts du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour le paiement des services d'un consultant (bureau d'étude/firme).
- 2- Les services du consultant (bureau d'étude/firme) consistent à « **concevoir, développer et déployer une plateforme digitale intégrée permettant d'améliorer durablement la traçabilité, la disponibilité, la qualité des données et la capacité de pilotage des stocks de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire** ».
- 3- La Commission de la CEDEAO, représentée par l'ARAA, invite par le présent avis, les consultants firmes éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Le présent avis fait appel aux cabinets expérimentés dans le développement de systèmes d'information complexes, idéalement dans les domaines de la logistique, de la gestion des stocks ou des systèmes publics.

Ces cabinets doivent avoir les expériences et qualifications minimale suivantes :

- Être légalement constituée et basée en Afrique de l'Ouest ou se mettre en groupement avec un ou des cabinets/firmes basé(s) en Afrique de l'Ouest ;
- Justifier d'expériences pertinentes d'au moins 7 ans dans le développement de systèmes d'information complexes, idéalement dans les domaines de la logistique, de la gestion des stocks ou des systèmes publics ;

- Avoir réalisé au moins 3 projets de digitalisation dans le domaine de la logistique ou secteurs apparentés à la chaîne d'approvisionnement ;
 - Démontrer une maîtrise des approches agiles, des environnements cloud sécurisés et du transfert de compétences.
 - Pour l'exécution de la mission, l'agence doit disposer d'un personnel composé de six (6) spécialiste ayant les compétences et qualifications suivantes :
- 4- La durée de la mission couvrira l'ensemble des phases prévues dans un calendrier qui sera proposé par le candidat, incluant le cadrage, le développement, le déploiement pilote, l'optimisation et le reporting final et ne devrait pas excéder 24 mois.
- 5- Dans le cadre de cette mission, le cabinet devra fournir les livrables tels que décrits au points 5 des termes de référence.
- 6- **Les informations complémentaires sont contenues dans les termes de référence accessible à travers le lien OneDrive : <https://bit.ly/4dTLA0E> ou par télécharger sur le site web de l'ARAA www.araa.org section Opportunités**
- 7- Les bureaux d'étude/firme intéressés sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, (« Règlement sur les marchés publics »), version de septembre 2025 qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
- 8- Les bureaux d'étude/firme peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour renforcer leurs compétences respectives sous forme de groupement. En cas de groupement, tous les membres seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.
- 9- A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, un Agence de communication sera sélectionné suivant la méthode de « **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC)** » telle que décrite dans les Règlement sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF de la Banque mondiale version de septembre 2025.
- 10- Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent contenir les éléments suivants :

Une offre de manifestation d'intérêt sous la forme de fichier PDF unique, comprenant :

- a. Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant autorisé ;
- b. Une présentation du cabinet et la description détaillée des principaux domaines d'activité du cabinet ;
- c. L'expérience générale : la liste des expériences du cabinet en termes de mission accomplies au cours des dix dernières années ;
- d. L'expériences spécifique : la liste des missions similaires réalisées accompagnée de page de garde et de signature de contrats ainsi que les certificats d'achèvement délivrés par le client; fournir uniquement les missions achevées au cours des dix dernières années.

- 11- Les manifestations d'intérêts doivent être déposées au plus tard le **30 juin 2026 – à 23H 59 GMT** **à travers un téléchargement** à l'adresse <https://bit.ly/43k20JF>

L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

- 12- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, azonou@araa.org avec en objet « **AMI 02-FSRP_plateforme digitale/RRSA** ».

Le Directeur Exécutif

Kanfitin KONLANI